MINISTRY OF TRAINING, COLLEGES AND UNIVERSITIES

2005-2006
Accessibility Plan

Ontario

ISSN # 1708-4636

Table of Contents

	Page
Introduction	2
Message from Minister of Training, Colleges and Universities	3
Report on Achievements of 2004-2005 Planning Commitments	4
Commitments and Strategies for 2005-2006	9
For More Information	13

Introduction

The recent passage of the landmark Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005 marks a new era of accessibility in Ontario. This legislation will make Ontario one of the world leaders in improving accessibility for people with disabilities.

While the government is moving forward to implement the new legislation, there will be a transition period during which government and parts of the broader public sector will continue to have planning and other obligations under the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA). These obligations will remain in effect until they are repealed and replaced by standards under the new act.

Under the ODA, Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations are required to develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. These plans must be made available to the public. Accessibility planning efforts to date have developed a strong foundation for the development of accessibility standards that will ensure real and effective change.

This document is the third annual accessibility plan developed by the Ministry of Training, Colleges and Universities (TCU). It highlights achievements of the 2004-05 plan and outlines commitments for 2005-06 so that no new barriers are created and, over time, existing ones are removed.

This ministry intends to build on its achievements by implementing initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

Message from the Minister

With passage of the landmark Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005, Ontario is striving to be a world leader in improving accessibility for people with disabilities.

Our government continues to take a leadership role in identifying, removing and preventing barriers and will continue to improve accessibility in the priority areas of customer service, employment, communications and information, and the built environment. Building on past progress and accomplishments, we are laying the foundation for the development of accessibility standards that will ensure real and effective change takes place.

At the Ministry of Training, Colleges and Universities, we work every day to ensure that all Ontarians have opportunities to pursue the education and training programs that allow them to participate fully in our growing economy.

In 2004-05, this ministry demonstrated continued leadership in improving accessibility to education and training programs by establishing the Postsecondary Advisory Committee on Disability Issues. As the Minister of Training, Colleges and Universities, I am pleased to chair this committee which will provide advice on strategies to support increased participation and academic success of individuals with disabilities in higher education.

It is important that the OPS lead by example in building on our successes and achievements and in becoming an accessible and inclusive employer and service provider.

The achievements highlighted in this year's plan, as well as the commitments to make further improvements in the coming year, demonstrate this ministry's efforts to support the government's commitment to make Ontario's communities strong, vital and accessible to people of all abilities.

Sincerely,

The Honourable Christopher Bentley
Minister of Training, Colleges and Universities

Report on Achievements of 2004-2005 Planning Commitments

Over the past year, the ministry continued to make progress on improving accessibility for persons with disabilities. The ministry's commitments and accomplishments for 2004-05 include:

Commitment:

Build on existing acts and regulations to improve barrier free accessibility in ministry buildings.

Status: Completed

Action and Timeframe:

- On an ongoing basis, design proposals are reviewed to ensure that barrier free requirements in all acts and regulations are met in ministry buildings.
- As part of the ministry's *Emergency Evacuation Procedures*, developed in 2004-05, all ministry directors are required to provide a cell phone/walkie talkie and assistance to employees requiring special assistance in the event of an emergency evacuation.

Commitment:

Implement the Guidelines for Procurement of Accessible Goods and Services.

Status: Completed

Action and Timeframe:

- In June 2005, Management Board Secretariat made available to all Ontario Public Service (OPS) employees, on its website, new tools for procurement, including:
  - An e-tutorial on *Guidelines for Implementing Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act (2001)*
  - A *Procurement Requirements Checklist*, which provides employees with an easy-to-use tool for having regard to accessibility for persons with disabilities when purchasing goods or services
  - *Qs & As* (Questions & Answer) about accessibility in the procurement, by OPS employees, of goods and services.
- To heighten ministry staff awareness of accessibility in procurement, the MBS procurement materials were posted on the ministry's internal website and communicated to staff.
- The ministry made training presentations to ministry staff on procurement policies and practices including ODA requirements.

Commitment:
Build on the 2003-04 commitment to develop a checklist for software and applications dedicated to accessibility solutions.

Status: Completed

Action and Timeframe:
The checklist was developed and is available to ministry staff.

Commitment:
Ensure that the ministry intranet and website meet or exceed accessibility requirements by carrying out the following measures:

- Provide ongoing expertise, quality assurance measures and advice on achieving compliance with the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA)
- Carry out tests, as required, of community service cluster websites to ensure compliance with the Act
- Ensure that new web pages are accessible as defined by the Act
- Provide updates and information on accessibility issues to staff who develop intranet sites
- Implement the accessible intranet template ministry-wide
- Review new web pages to ensure they are accessible
- Update the software used for creating accessible web pages
- Purchase new/upgrades to software to create accessible web pages
- Ensure that the *Guide to Web Publishing* contains current accessibility guidelines.

Status: Completed

Action and Timeframe:
All of the items listed above are carried out on an ongoing basis to ensure the ministry intranet and the website are accessible to people with disabilities.

Commitment:
Ensure that publications are available in alternate formats.

Status: Completed

Action and Timeframe:
The ministry continues to ensure that publications posted on its website are accessible to all.

Commitment:

Communicate to institutions that receive capital funding of the requirement to ensure that facilities are accessible to people with disabilities. In the *Guidelines and Requirements for the Funding of Capital Projects* that are part of the facilities renewal and major capital support programs, institutions are advised that, "Funding provided through this program is intended to be used to supplement the institution's own facilities and deferred maintenance programs to undertake repairs to existing facilities, including, improvements to remove accessibility barriers to people with disabilities and water system improvements."

Status: Completed

Action and Timeframe:

Through the Facilities Renewal Program (FRP), postsecondary institutions receive funding to be used to supplement the institution's own facilities and deferred maintenance programs and to repair existing facilities, including improvements to remove accessibility barriers to persons with disabilities. Institutions are responsible for ensuring that their facilities are accessible to persons with disabilities.

Commitment:

All new acts, regulations, policies, programs and services will be assessed with respect to their impact on persons with disabilities.

Status: Completed

Action and Timeframe:

Regulations

The Ontario Student Loans Regulations (268/01 and R.R.O. 1990, Reg. 774) were amended to include the Medical Loan Forgiveness Program. Under this program, the minister may terminate individuals' obligations to repay Ontario Student Loan debt if they have permanent disabilities that will substantially reduce their earning capacity for their expected lifetime, and would incur exceptional hardship to repay the loan.

Programs and Services

Actions within the ministry's training programs include:

- In Literacy and Basic Skills (LBS):
  - The LBS Program provided support to approximately 368 Deaf adult literacy learners through eight service delivery agencies operating through 14 sites in 2004-05. This includes four LBS sites which are operated by the Canadian National Institute for the Blind (CNIB) specifically for adult learners who are Deaf/blind.
  - The ministry, in partnership with the National Literacy Secretariat, has funded a number of research and development projects related to learning disabilities issues.
- The Apprenticeship Enhancement Fund (AEF) invests $10 million annually so that Colleges of Applied Arts and Technology delivering apprenticeship training programs

will have the opportunity to acquire up-to-date equipment, update facilities, and support increased apprenticeship placements. AEF funding can also be used to assist colleges in purchasing equipment to assist persons with disabilities who are receiving apprenticeship training. In 2004-05, Fanshawe College used AEF funding to purchase laptop computers with specialized software. The laptops were loaned to apprentices with learning disabilities or text-based related learning problems to support apprenticeship in-classroom training. Specialized work benches have also been purchased.

Commitment:

Consider the accessibility needs of people with disabilities when policies and programs are developed.

Status: Completed

Action and Timeframe:

On an ongoing basis, new submissions are reviewed to ensure that barriers to people with disabilities are addressed.

Commitment:

Continue to build on employment practices and processes to ensure accessibility for people with disabilities.

Status: Either completed or in progress as indicated below

Action and Timeframe:

- The ministry's employee orientation package has a component on accessibility for all employees; the manager's orientation package contains a tip sheet on what accessibility means and the manager's role in ensuring employees have access to supports. (Completed)
- Applicants in the ministry's recruitment process are supported with information in accessibility/alternate formats. (Completed)
- The Ministry of Government Services' computer-based learning on accessibility, *Maximizing the Contribution of Employees' with Disabilities*, is communicated to and offered to all managers/supervisors. (Completed)
- The ministry's human resources website is being re-designed to clarify links (information and links on the existing site are under Accommodation). (In Progress)
- The ministry's human resources website design format is in compliance with the Ontarians with Disabilities Act (2001) accessibility format. (Completed)
- Outreach material for external recruitment, which is under development, will be in accessible formats. (In Progress)

Commitment:

Build on the current accessibility practices of ministry field offices and identify priority areas for improved accessibility in facilities and communications over the long-term.

Status: Ongoing

Commitment:

Provide staff with a new e-mail guide that includes information on best practices in e-mail communications.

Status: In progress

Ministry staff have conducted research with respect to email best practices, including practices for accessible email communications. Based on that research, staff have developed a plan and are proceeding to draft a guide for internal use. The new guide will be completed during the month of September and a final draft will be presented by early October.

Commitment:

Raise staff awareness of accessibility issues and how to remove barriers for the public and staff.

Status: Completed

Action and Timeframe:

Initiatives undertaken by the ministry in 2004-05 to raise staff awareness include;

- A staff "Lunch & Learn" session with an invited guest speaker, Catherine Frazee, who has lectured and published extensively in Canada and abroad on issues related to disability rights, disability culture and the disability experience. The session topic was Accommodation: More than a Hotel Room. The session addressed: How does the "Duty to Accommodate" affect me? What is it and how does it matter?
- The United Nations designated December 3, 2004 as International Day of Disabled Persons. Its theme for the year *"Nothing About Us Without Us"* is based on the goal of full and equal enjoyment of human rights and participation in society by persons with disabilities. On December 1, an article, published in the ministry's internal newsletter, the *Gazette,* challenged each employee to consider whether there is one thing they can do at home or in their community to help remove barriers and improve awareness of persons with disabilities and to take action. Some of the ideas included in the article were:
    - Thank a store-owner or proprietor for installing an accessibility feature (e.g., Braille markings on elevators, electric doors).
    - Write a letter to a community or entertainment centre that needs to pay more attention to accessibility issues.
    - Start or support a "circle of friends" for someone in your community who has a disability. Find ways to help that person participate as fully in community life as they would like.

Commitments and Strategies for 2005-2006

This section presents the ministry's plan, including new commitments and initiatives, for the coming year.

Customer Service

Programs and Services

Commitment:

The ministry will provide support to the newly-established Postsecondary Advisory Committee on Disability Issues (PACDI) with the mandate of providing advice to the Minister on:

- Education-related disability issues affecting publicly-funded postsecondary students with disabilities to ensure impact of ministry's funding can be maximized
- Priority disability-related research initiatives.

Timeframe: Throughout 2005-06.

Commitment:

The ministry will continue to:

- Fund research projects, alone and in partnership with the National Literacy Secretariat, that relate to literacy and adults with disabilities
- Provide research and development funding to Goal Ontario Literacy for the Deaf (GOLD) to design and deliver on-demand supportive training for LBS practitioners who work with persons who are Deaf/Deafblind.

Timeframe: 2005-06

Commitment:

Review the training package, "May I Help You" - Welcoming Customers with Disabilities, developed by the Accessibility Directorate of Ontario, and determine how it can best be used within the ministry. The package is to be used to deliver a workshop on providing services to customers with disabilities. The purpose of the workshop is to raise the level of disability awareness and increase the knowledge of staff about how they can meet the needs of their customers with disabilities.

Timeframe: By March 2006

Procurement

Commitment:

Continue to incorporate the *Guidelines for Procurement of Accessible Goods and Services* into the ministry's procurement of goods and services.

Action:

Continue to make training presentations to ministry staff on procurement policies and practices, including ODA requirements.

Timeframe: Ongoing

Commitment:

Provide on-going expertise, quality assurance measures and consultation to ministry staff on ODA issues associated with Information and Information Technology (I&IT).

Action:

- Maintain expertise and currency with software and applications designed to facilitate persons with disabilities in their day-to-day work activities.
- Investigate I&IT accessibility-related technology used in the Ministry of Education's (EDU) provincial schools to determine its possible use in the Ministry of Training, Colleges and Universities (TCU).

Timeframe: Ongoing

Commitment:

Investigate partnering with other ministries to leverage existing accessibility initiatives related to Information and Information Technology.

Action:

Research SNOW (Special Needs Opportunity Window), which is an information technology application used in EDU's Provincial Schools, for possible partnership opportunities with TCU and other ministries.

Timeframe: By March 2006

Commitment:

Continue to ensure that the ministry intranet and website meet or exceed accessibility requirements by carrying out the following measures:

- Continue to obtain feedback from stakeholders regarding the accessibility of the ministry websites
- Provide ongoing expertise, quality assurance measures and advice on achieving compliance with the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA)

- Carry out tests, as required, of community service cluster websites to ensure compliance with the Act
- Ensure that new web pages are accessible as defined by the Act
- Provide updates and information on accessibility issues to staff who develop intranet sites
- Implement the accessible intranet template ministry-wide
- Review new web pages to ensure they are accessible
- Update the software used for creating accessible web pages
- Purchase new/upgrades to software to create accessible web pages
- Ensure that the guide to web publishing contains current accessibility guidelines.

Timeframe: Ongoing

Employment

Commitment:

Continue to build on managers' and employees' awareness of employment practices to ensure accessibility for persons with disabilities.

Action:

Initiatives will include:

- A Lunch & Learn series on accessibility that would include the following topics:
  - Accommodation, building on the initial session held earlier in the year on what accommodation means, why it matters and how "duty to accommodate" affects each individual
  - Accessibility aspects of return to work requirements.
- On-going enhancement of the human resources website related to accessibility, including communication to managers and employees of information to be found on site
- Communication to managers regarding the Ministry of Government Services-developed computer-based learning module on accessibility
- Incorporating accessibility principles into performance and learning planning support materials for managers.

Timeframe: Throughout 2005-06

Commitment:

Maintain the current checklist of software and applications, developed in 2004-05, designed to facilitate persons with disabilities in their day-to-day work activities. In addition, explore the feasibility of developing an OPS-wide available checklist.

Timeframe: 2005-06

Communications and Information

Commitment:
Continue to ensure that ministry publications are available in alternate formats.

Timeframe: Ongoing

Built Environment

Commitment:
Continue to review design proposals for ministry buildings to ensure that barrier free requirements in all acts, regulations, guidelines and standards, including the new Standards for Barrier Free Design of Ontario Government Facilities released in October 2004, are met.

Timeframe: Ongoing

Acts and Regulations

Commitment:
All new acts, regulations, policies, programs and services will be assessed with respect to their impact on persons with disabilities.

Timeframe: Ongoing

For More Information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome.

Please phone:

General inquiry number: 416-325-2929 or 1-800 number: 1-800-387-5514
TTY/TTD number: 1-800-263-2892
E-mail: info@edu.gov.on.ca
Ministry website address: www.edu.gov.on.ca

Visit the Ministry of Community and Social Services Accessibility Ontario web site at: http://www.mcss.gov.on.ca/accessibility/index.html. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out of town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
TTY Service 1-800-268-7095

Queen's Printer for Ontario

ISSN 1708-4636

Ce document est disponible en français.

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Plan d'accessibilité
2005-2006

Ontario

ISSN 1708-4652

Table des matières

	Page
Introduction	2
Message du ministre de la Formation et des Collèges et Universités	3
Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005	4
Engagements et stratégies pour 2005-2006	9
Renseignements	14

Introduction

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, récemment adoptée, est une loi novatrice qui marque le début d'une ère nouvelle en matière d'accessibilité en Ontario. Cette loi fera de l'Ontario un chef de file mondial en ce qui a trait à l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Bien que le gouvernement aille de l'avant dans la mise en œuvre de la nouvelle loi, il y aura une période de transition durant laquelle le gouvernement et des parties du secteur parapublic continueront d'être assujettis aux diverses obligations, notamment au titre de la planification, imposées par la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Les dispositions de cette loi imposant de telles obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par les normes prévues par la nouvelle loi.

La LPHO exige que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts déployés à ce jour en matière de planification de l'accessibilité servent de fondement solide à l'élaboration de normes d'accessibilité qui entraîneront des changements réels et efficaces.

Le présent document est le troisième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2004-2005 et décrit les engagements pris pour 2005-2006 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Le ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer entièrement à la vie de la société et pleinement s'épanouir.

Message du ministre

En adoptant cette loi novatrice qu'est la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, l'Ontario s'impose comme chef de file mondial en ce qui a trait à l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Le gouvernement continuera à remplir un rôle de chef de file pour ce qui est de repérer, de prévenir et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité et d'améliorer l'accessibilité dans les secteurs prioritaires que sont le service à la clientèle, l'emploi, les communications et l'information, et le milieu bâti. En nous fondant sur les progrès accomplis et sur les engagements réalisés, nous mettons en place les éléments de base qui permettront l'élaboration de normes d'accessibilité visant à introduire des modifications réelles et efficaces.

Au ministère de la Formation et des Collèges et Universités, nous travaillons sans relâche pour veiller à ce que tous les Ontariens et toutes les Ontariennes puissent avoir accès aux programmes d'éducation et de formation qui leur permettent de participer pleinement à notre économie en expansion.

En 2004-2005, le ministère a continué à remplir son rôle de chef de file en améliorant l'accessibilité aux programmes d'éducation et de formation et en constituant le Comité consultatif des affaires des personnes handicapées au palier postsecondaire. Il me fait plaisir, en ma qualité de ministre de la Formation et des Collèges et Universités, de présider ce comité, qui offrira des conseils sur les stratégies à employer pour augmenter la participation des personnes handicapées aux études supérieures et pour favoriser leur réussite scolaire.

La fonction publique de l'Ontario se doit d'être un modèle et de miser sur ses réussites et ses réalisations pour devenir à la fois un employeur et un fournisseur de services intégré et accessible.

Les réalisations soulignées dans le présent plan ainsi que les engagements pris en vue d'apporter des améliorations au cours du prochain exercice témoignent de la détermination du ministère de rendre les collectivités de l'Ontario solides, dynamiques et accessibles pour les personnes de toutes aptitudes.

Le ministre de la Formation et des Collèges et Universités,

Christopher Bentley

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005

Au cours du dernier exercice, le ministère a continué à réaliser des progrès en ce qui a trait à l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées. Voici un survol des engagements et des réalisations du ministère pour 2004-2005 :

Engagement :

S'appuyer sur les lois et règlements en vigueur pour améliorer l'accessibilité sans obstacle dans les édifices du ministère.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier :

- Le ministère examine de façon continue les projets d'aménagement pour s'assurer que ses édifices satisfont aux exigences relatives à l'aménagement sans obstacle énoncées dans toutes les lois et dans tous les règlements.
- Aux termes des *Procédures d'évacuation en cas d'urgence* établies par le ministère en 2004-2005, tous les gestionnaires du ministère sont tenus de fournir un téléphone cellulaire ou un radiotéléphone portatif aux employés handicapés, et de leur fournir de l'aide en cas d'évacuation d'urgence.

Engagement :

Mettre en œuvre les directives concernant l'approvisionnement en produits et services accessibles.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier :

- En juin 2005, le Secrétariat du Conseil de gestion a mis à la disposition de tous les employés de la fonction publique de l'Ontario (FPO), sur son site Web, de nouveaux outils d'approvisionnement, y compris :
  - Un service de tutorat en ligne portant sur les lignes directrices concernant la mise en œuvre des dispositions sur l'approvisionnement de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* [*Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act (2001)*]
  - Une liste de contrôle des exigences en matière d'approvisionnement, qui est un outil convivial permettant aux employés qui décident d'acheter des produits ou des services de tenir compte de l'accessibilité des ces produits ou services aux personnes handicapées
  - Des *Questions et réponses* sur l'accessibilité des produits ou services que les employés de la FPO décident d'acheter par le biais du processus d'approvisionnement.

- Pour sensibiliser davantage le personnel du ministère aux questions liées à l'accessibilité des produits ou services achetés, le matériel du SCG en matière d'approvisionnement a été affiché sur le site Web interne du ministère et remis aux employés.
- Le ministère a tenu, à l'intention de ses employés, des séminaires de formation sur les politiques et pratiques en matière d'approvisionnement, au cours desquels il a notamment été question des exigences prévues par la LPHO.

Engagement :

Poursuivre l'engagement énoncé en 2003-2004 d'élaborer une liste de vérification des logiciels et des applications pour s'assurer qu'ils favorisent une pleine accessibilité.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

La liste de vérification a été établie puis mise à la disposition du personnel du ministère.

Engagement :

S'assurer que les sites Web et intranet du ministère respectent ou surpassent les exigences en matière d'accessibilité en mettant en œuvre les mesures suivantes :

- fournir des conseils d'expert, instaurer des mesures d'assurance de la qualité et donner des conseils sur la façon de respecter la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO)
- au besoin, tester les sites Web regroupant des services communautaires pour vérifier si la LPHO est respectée
- vérifier si les nouvelles pages Web sont accessibles de la manière prescrite par la LPHO
- fournir aux employés chargés d'élaborer des sites intranet des mises à jour et de l'information sur les questions liées à l'accessibilité
- mettre en œuvre le modèle intranet accessible à l'échelle du ministère
- vérifier si les nouvelles pages Web sont accessibles
- mettre à jour le logiciel utilisé pour créer de nouvelles pages Web accessibles
- acheter de nouveaux logiciels ou des mises à jour afin de créer des pages Web accessibles
- vérifier si le guide sur la publication sur le Web contient des lignes directrices à jour en matière d'accessibilité.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Toutes les mesures susmentionnées sont prises en permanence afin que les sites intranet et Web du ministère puissent être accessibles aux personnes handicapées.

Engagement :

Veiller à ce que les publications soient disponibles sur support de substitution.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Le ministère s'assure toujours que les publications affichées sur son site Web sont accessibles à tous.

Engagement :

Informer les établissements qui reçoivent une aide financière au titre des immobilisations qu'ils sont tenus de veiller à ce que les installations soient accessibles aux personnes handicapées. Dans les directives et exigences relatives au financement des projets d'immobilisation (*Guidelines and Requirements for the Funding of Capital Projects ectives et exigences relativement au financement des projets d'immobilisations*) qui ont été formulées dans le cadre du Programme de réfection des installations et du Programme d'aide pour les immobilisations importantes, il est précisé que les fonds versés aux établissements aux termes de ce programme doivent servir de supplément à leurs propres installations et programmes d'entretien différé et de réparation des installations existantes, y compris les améliorations visant à éliminer les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées et les améliorations au système d'approvisionnement en eau.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Dans le cadre du Programme de réfection des installations, les établissements d'enseignement postsecondaires reçoivent des fonds devant servir de supplément à leurs propres installations et programmes d'entretien différé et de réparation des installations existantes, y compris les améliorations visant à éliminer les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées. Ces établissements doivent faire en sorte que leurs locaux soient accessibles aux personnes handicapées.

Engagement :

Examiner les lois, règlements, politiques, programmes et services nouvellement établis, afin d'en déterminer l'effet sur les personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier :

Règlements

On a modifié les règlements sur les prêts ontariens d'études (Règl. de l'Ont. 268/01 et R.R.O. 1990, règl. 774) afin d'y inclure le Programme d'exemption du remboursement de prêts pour raisons médicales. Aux termes de ce programme, le ministre peut libérer de leur

obligation de rembourser leur prêt ontarien d'études les étudiants et étudiantes qui sont atteints d'une incapacité permanente qui devrait avoir pour effet de réduire considérablement leur capacité de gagner leur vie tout au long de celle-ci, et qui ne pourront rembourser leur prêt sans privations excessives.

Programmes et services

Voici quelques-unes des mesures prises dans le cadre des programmes de formation du ministère :

- Au titre de l'alphabétisation et de la formation de base :
  - Le Programme d'alphabétisation et de formation de base a aidé environ 368 analphabètes apprenants d'âge adulte atteints de surdité, par l'intermédiaire de huit organismes de prestation de services exerçant leurs activités dans 14 sites en 2004-2005, y compris quatre sites que l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) utilise uniquement pour offrir des services aux adultes apprenants qui sont sourds ou aveugles.
  - En collaboration avec le Secrétariat national à l'alphabétisation, le ministère a financé un certain nombre de projets de recherche et de développement touchant la question des difficultés d'apprentissage.
- Le Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage (FAIA) investit chaque année dix millions de dollars pour permettre aux collèges d'arts appliqués et de technologie qui offrent des programmes de formation en apprentissage d'acquérir du matériel de pointe, de moderniser les installations et de soutenir la croissance des stages d'apprentissage. Le FAIA peut notamment verser des sommes aux collèges pour les aider à acquérir du matériel susceptible d'aider les personnes handicapées qui reçoivent une formation en apprentissage. En 2004-2005, le Fanshawe College a ainsi affecté les sommes reçues à l'achat d'ordinateurs portatifs dotés de logiciels spécialisés. Ces ordinateurs ont été prêtés aux apprentis ayant des troubles d'apprentissage ou des difficultés connexes pour soutenir la formation en apprentissage en classe. Des tables de travail spéciales ont également été achetées.

Engagement :

Tenir compte des besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité lorsque des politiques et des programmes sont élaborés.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Le ministère étudie tout nouveau projet pour s'assurer que des mesures seront prises pour supprimer les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Engagement :

Continuer à renforcer les pratiques et processus en matière d'emploi pour assurer l'accessibilité aux personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement réalisé ou en cours de réalisation, selon ce qui est indiqué ci-après.

Mesures et calendrier :

- Un élément de sensibilisation sur les questions liées à l'accessibilité a été incorporé dans les trousses d'orientation destinées aux employés; la trousse d'orientation du gestionnaire contient une liste de conseils sur la question de l'accessibilité et sur l'obligation du gestionnaire de veiller à ce que des mesures de soutien soient offertes aux employés. (Engagement réalisé.)
- Des renseignements sur l'accessibilité et sur les supports de substitution sont fournis aux candidats à un emploi qui participent au processus de recrutement du ministère. (Engagement réalisé.)
- Le module d'apprentissage assisté par ordinateur en matière d'accessibilité élaboré par le ministère des Services gouvernementaux, *Maximizing the Contribution of Employees with Disabilities*, est offert à tous les chefs et superviseurs. (Engagement réalisé.)
- Le ministère procède à l'heure actuelle au remaniement du site Web de la Direction des ressources humaines du ministère, en vue de faciliter l'accès aux liens (sur le site actuel, les sections « renseignements » et « liens » figurent à la rubrique « Mesures d'adaptation »). (Engagement en cours de réalisation.)
- La présentation graphique du site Web de la Direction des ressources humaines du ministère respecte les critères d'accessibilité de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*. (Engagement réalisé.)
- Les documents destinés aux membres du grand public aux fins de recrutement externe, qui sont en cours d'élaboration, seront fournis sur un format accessible. (Engagement en cours de réalisation.)

Engagement :

S'appuyer sur les pratiques actuelles des bureaux régionaux du ministère en matière d'accessibilité et relever les domaines prioritaires exigeant des améliorations à long terme pour assurer l'accessibilité des installations et des communications.

État d'avancement : Engagement permanent.

Engagement :

Remettre au personnel un nouveau guide sur le courriel contenant de l'information sur les pratiques exemplaires en matière de communications par voie électronique.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation.

Le personnel du ministère a mené des recherches au sujet des pratiques exemplaires en matière de communications par voie électronique, notamment les pratiques en matière de communications par voie électronique accessibles. En se fondant sur ces recherches, le personnel a élaboré un plan et rédige à l'heure actuelle une ébauche de guide pour usage interne. Le nouveau guide sera disponible au cours du mois de septembre, et une ébauche finale sera présentée au début du mois d'octobre.

Engagement :

Sensibiliser davantage le personnel sur les problèmes d'accessibilité et la façon d'éliminer les obstacles auxquels font face les membres du grand public et du personnel.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier :

Voici quelques-unes des initiatives prises par le ministère au cours de l'exercice 2004-2005 en vue de sensibiliser davantage le personnel :

- Tenue d'un déjeuner-conférence à l'intention du personnel. La conférencière invitée, Catherine Frazee, a participé à de nombreux séminaires et a publié de nombreux articles, autant au Canada qu'à l'étranger, sur des questions telles que les droits, la culture et le vécu des personnes handicapées. Le titre de cette conférence était « Accommodation: More than a Hotel Room ». M^{me} Frazee a abordé des questions telles que la signification et l'importance de l'obligation de prendre des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées, et les conséquences qui découlent de cette obligation pour les employés
- Les Nations Unies ont désigné le 3 décembre « Journée internationale des personnes handicapées ». En 2004, le thème de cette journée, « *Rien sur nous, sans nous* », est fondé sur le principe selon lequel les personnes handicapées doivent pouvoir pleinement et également jouir de leurs droits humains et jouer un rôle actif au sein de la société. Le 1er décembre, dans un article publié dans la *Gazette*, le bulletin électronique interne du ministère, on mettait les employés au défi de trouver des mesures qu'ils pourraient prendre chez eux ou dans la collectivité pour aider à supprimer les obstacles se dressant devant les personnes handicapées, à sensibiliser davantage leur entourage à la situation des personnes handicapées et à s'engager dans l'action. Voici quelques-unes des idées suggérées dans cet article :
    - Remercier le propriétaire d'un magasin ou d'un édifice d'avoir installé un accessoire facilitant l'accessibilité (par ex. des avis en braille dans les ascenseurs, des portes électriques).
    - Envoyer une lettre à un centre communautaire ou à un centre des arts et spectacles qui n'a pris aucune mesure pour faciliter l'accès à ses locaux.
    - Créer ou appuyer un groupe d'entraide à l'intention d'une personne de la collectivité qui a une déficience. Trouver des moyens d'aider cette personne à participer aussi pleinement qu'elle le souhaite à la vie de sa collectivité.

Engagements et stratégies pour 2005-2006

La présente section expose le plan du ministère, y compris les nouveaux engagements et les nouvelles initiatives pour le prochain exercice.

Service à la clientèle

Programmes et services

Engagement :

Le ministère appuiera le Comité consultatif des affaires des personnes handicapées au palier postsecondaire, qui a récemment été créé et qui a pour mandat de conseiller le ministre sur les questions suivantes :

- les problèmes touchant les étudiants et étudiantes des établissements d'enseignements postsecondaires financés par les deniers publics qui ont une déficience, de façon à tirer le meilleur parti possible des fonds versés au profit des personnes handicapées;
- les projets de recherche sur la situation des personnes handicapées qui pourraient être entrepris dans les domaines prioritaires.

Calendrier : Réalisation de l'engagement tout au long de 2005-2006.

Engagement :

Le ministère continuera à :

- financer, seul et en collaboration avec le Secrétariat national à l'alphabétisation, des projets de recherche se rapportant à l'alphabétisation et aux adultes ayant une déficience
- fournir des fonds de recherche-développement au programme ontarien de formation professionnelle pour les sourds et les sourds et aveugles, appelé « *Goal Ontario Literacy for the Deaf (GOLD)* », afin de concevoir et d'offrir une formation sur demande aux praticiens en AFB qui travaillent avec des personnes sourdes ou sourdes et aveugles.

Calendrier : 2005-2006.

Engagement :

Examiner la trousse de formation en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées (« *May I Help You - Welcoming Customers with Disabilities* ») élaborée par la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, et déterminer la meilleure façon d'utiliser cette trousse au sein du ministère. La trousse doit servir à l'animation d'un atelier sur la prestation de services aux clients handicapés. L'objet de l'atelier est de permettre au personnel d'être davantage sensibilisé à la situation des clients handicapés et de mieux savoir comment répondre aux besoins de ceux-ci.

Calendrier : D'ici mars 2006

Approvisionnement

Engagement :

Continuer à intégrer les directives concernant l'approvisionnement en produits et services accessibles (*Guidelines for Procurement of Accessible Goods and Services*) au processus d'approvisionnement en produits et services suivi par le ministère.

Mesure :

Continuer à tenir, à l'intention des employés du ministère, des séminaires de formation sur les politiques et pratiques en matière d'approvisionnement, au cours desquels il sera notamment question des exigences prévues par la LPHO.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement :

Fournir des conseils d'expert, instaurer des mesures d'assurance de la qualité et fournir au personnel du ministère des renseignements sur les questions visées par la LPHO qui sont reliées à l'information et à la technologie de l'information (ITI).

Mesures :

- Actualiser les connaissances spécialisées et rester à jour en ce qui a trait aux logiciels et aux applications conçus pour aider les personnes handicapées à s'acquitter de leurs obligations professionnelles.
- Examiner la technologie liée à l'accessibilité au titre de l'ITI utilisée dans les écoles provinciales du ministère de l'Éducation, afin de déterminer l'usage qui pourrait en être fait au sein du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (FCU).

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement :

Envisager la possibilité de travailler en partenariat avec d'autres ministères afin de mettre en valeur les initiatives en matière d'accessibilité qui sont en cours et qui se rapportent à l'information et à la technologie de l'information.

Mesure à prendre :

Examiner, en se reportant au site Web appelé *Special Needs Opportunity Window* (SNOW), qui est une application de technologie de l'information utilisée dans les écoles provinciales du ministère de l'Éducation, les possibilités de partenariat avec le FCU et d'autres ministères.

Calendrier : D'ici mars 2006.

Engagement :

Continuer à s'assurer que les sites Web et intranet du ministère respectent ou surpassent les exigences en matière d'accessibilité en mettant en œuvre les mesures suivantes :

- continuer à recueillir les commentaires des intervenants sur la question de l'accessibilité des sites Web du ministère
- fournir des conseils d'expert, instaurer des mesures d'assurance de la qualité et donner des conseils sur la façon de respecter la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO)
- au besoin, tester les sites Web regroupant des services communautaires pour vérifier si la LPHO est respectée
- vérifier si les nouvelles pages Web sont accessibles de la manière prescrite par la LPHO
- fournir aux employés chargés d'élaborer des sites intranet des mises à jour et de l'information sur les questions liées à l'accessibilité
- mettre en œuvre le modèle intranet accessible à l'échelle du ministère
- vérifier si les nouvelles pages Web sont accessibles
- mettre à jour le logiciel utilisé pour créer de nouvelles pages Web accessibles
- acheter de nouveaux logiciels ou des mises à jour afin de créer des pages Web accessibles
- vérifier si le guide sur la publication sur le Web contient des lignes directrices à jour en matière d'accessibilité.

Calendrier : Engagement permanent.

Emploi

Engagement :

Continuer à s'appuyer sur la sensibilisation des gestionnaires et des employés aux pratiques d'emploi pour assurer l'accessibilité aux personnes handicapées.

Mesure à prendre :

Voici quelques-unes des initiatives qui seront prises :

- Tenue de déjeuners-conférences portant sur l'accessibilité et touchant notamment les sujets suivants :
  - les mesures d'adaptation, pour faire suite à la séance initiale tenue plus tôt dans l'année et portant sur des questions telles que la signification et l'importance de l'obligation de prendre des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées, et les conséquences qui découlent de cette obligation pour tous et chacun
  - les questions liées à l'accessibilité au titre des exigences relatives au retour au travail
- Mise à jour régulière du site Web de la Direction des ressources humaines du ministère concernant l'accessibilité, y compris la communication aux gestionnaires et aux employés des renseignements figurant sur le site
- Communication aux gestionnaires de renseignements concernant le module d'apprentissage assisté par ordinateur en matière d'accessibilité élaboré par le ministère des Services gouvernementaux

- Incorporation des principes d'accessibilité dans la documentation sur le rendement et la planification de l'apprentissage devant être fournie aux gestionnaires.

Calendrier : Réalisation de l'engagement tout au long de 2005-2006.

Engagement :

Mettre à jour la liste de vérification (établie en 2004-2005) des logiciels et des applications conçus pour aider les personnes handicapées à s'acquitter de leurs obligations professionnelles. En outre, examiner la possibilité d'établir une liste de vérification qui sera distribuée à l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario.

Calendrier : 2005-2006.

Communications et information

Engagement :

Continuer de veiller à ce que les publications soient disponibles sur support de substitution.

Calendrier : Engagement permanent.

Milieu bâti

Engagement :

Continuer d'examiner les projets d'aménagement visant les édifices du ministère pour s'assurer que ceux-ci satisfont aux exigences relatives à l'aménagement sans obstacle énoncées dans toutes les lois et tous les règlements et dans toutes les lignes directrices et normes, y compris les normes de l'aménagement sans obstacle des installations du gouvernement de l'Ontario *(Standards for Barrier Free Design of Ontario Government Facilities)* publiées en octobre 2004.

Calendrier : Engagement permanent.

Lois et règlements

Engagement :

Examiner les lois, règlements, politiques, programmes et services nouvellement établis pour en déterminer l'effet sur les personnes handicapées.

Calendrier : Engagement permanent.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux : 416 325-2929 ou 1 800 387-5514 (sans frais)
Numéro ATS : 1 800 263-2892
Courriel : info@edu.gov.on.ca
Site Web du ministère : www.edu.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Services sociaux et communautaires, à : http://www.mcss.gov.on.ca/accessibility/indexf.html. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-4652